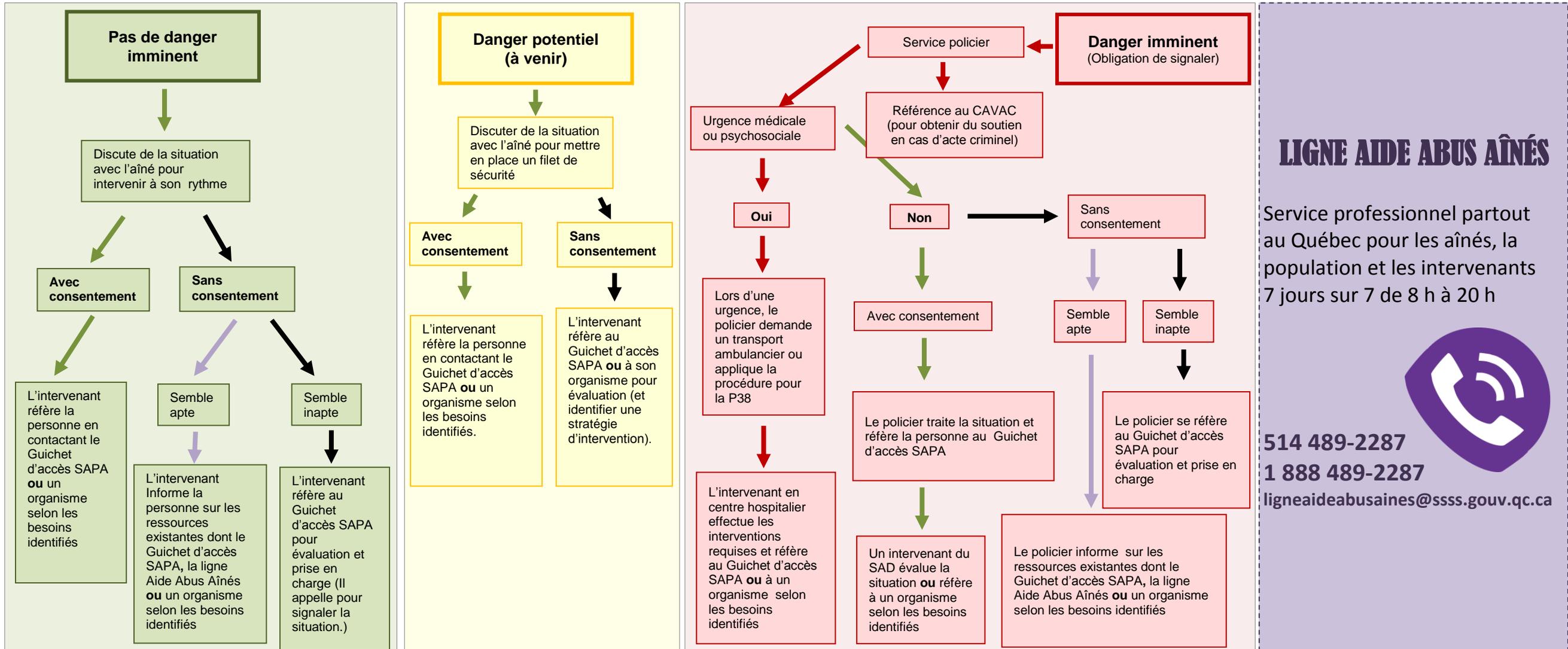


TRAJECTOIRE DE SERVICE LORS DU REPÉRAGE D'UNE SITUATION DE MALTRAITANCE ENVERS UNE PERSONNE ÂNÉE OU UN ADULTE AYANT UN PROFIL GÉRIATRIQUE

Une possible situation de maltraitance est observée et le profil de l'aîné est déterminé par un premier signalant (voir lexique).
Après une première cueillette d'information avec l'aîné en question, les étapes possibles selon le cas sont :



Version 7 juin 2016

INFO-SOCIAL : 811
 GUICHET D'ACCÈS SAPA : 450-432-2777, poste 26215 ou guichet.acces.dpppa@cdsj.org

LIGNE AIDE ABUS ÂNÉS

Service professionnel partout au Québec pour les aînés, la population et les intervenants
 7 jours sur 7 de 8 h à 20 h



514 489-2287
 1 888 489-2287
ligneaideabusaines@ssss.gouv.qc.ca

LEXIQUE

CAVAC : Le CAVAC est l'organisme communautaire spécialisé auprès des personnes victimes d'actes criminels, des proches et des témoins. Tous les dossiers de crime contre la personne ainsi que les dossiers de crime contre la propriété (fraude, vol, introduction par effraction) sont systématiquement référés vers le CAVAC par entente de service avec les corps policiers.

Consentement : Les critères d'un consentement sont les suivants selon la Commission d'accès à l'information du Québec: Le consentement doit être libre, éclairé, manifeste, applicable pour une durée limitée, donné à des fins spécifiques, révocables et adaptées à la compréhension de la clientèle.

Danger imminent P38 : Les dispositions de la présente loi complètent celles du Code civil portant sur la garde par un établissement de santé et de services sociaux des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui et sur l'évaluation psychiatrique visant à déterminer la nécessité d'une telle garde.

Danger potentiel : L'aîné ne risque pas d'être en danger pour sa sécurité dans l'immédiat, mais pourrait le devenir dans les jours qui suivront parce que le potentiel abuseur est absent, mais pourrait revenir ultérieurement.

Filet de sécurité : Expression pour exprimer les différentes actions mises en place pour veiller sur l'aîné.

Guichet d'accès du Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) du CISSS des Laurentides : Le Guichet d'accès SAPA est une porte d'entrée pour que l'aîné ou le partenaire puissent recevoir des services ou des références d'organismes.

Inapte : L'inaptitude résulte d'une maladie, d'une déficience ou d'un affaiblissement dû à l'âge qui entraînent des déficits fonctionnels tels que la personne concernée ne peut plus prendre de décisions en fonction de leurs conséquences possibles quant à sa personne et à ses biens. L'inaptitude d'une personne doit être établie par un médecin pour enclencher le processus d'une demande d'ouverture de régime de protection (déclaration d'inaptitude par un Tribunal). L'évaluation du travailleur social est requise pour que la démarche soit complète.

Informier : Dans le présent schéma, le mot informer consiste soit : à donner de l'information, les numéros de téléphone des partenaires ou remettre un dépliant de ressources que l'aîné pourra contacter lui-même.

Premier témoin : Les premiers à être en contact avec la personne aînée sont principalement les bénévoles, vigies, intervenants d'organismes communautaires non spécialisés en maltraitance, proches d'un aîné potentiellement maltraité, commerçants ou tout grand public soucieux du bien-être des aînés. Dans le cas d'un aîné recevant des services du CISSS ou étant hébergé, le premier témoin peut-être un employé quelconque de l'organisation.

Profil gériatrique : Se dit d'une personne qui présente des signes, symptômes et pathologies qui sont propres au vieillissement (diagnostics, perte d'autonomie, etc.).

Référer : Dans le présent schéma, le mot référer consiste à : faire parvenir le formulaire de référence par courriel au guichet d'accès ou les appeler directement avec l'aîné ou le partenaire.